DISCOURS DU REPRESENTANT DU MINISTRE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT DU MALI

Événement : 38ème Réunion des Parties au Protocole de Montréal (MOP38)

- **Monsieur le Président de la Réunion des Parties;**
- **Madame la Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'Ozone ;**
- **Distingués délégués, Chers collègues ;**

Mesdames, Messieurs,

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements au Gouvernement et au peuple rwandais pour l'hospitalité chaleureuse qui nous est réservée, ainsi qu'au Secrétariat de l'Ozone pour la qualité de l'organisation de cette assise cruciale.

Revenir ici, à Kigali, dix ans après l'adoption historique de l'amendement de Kigali, revêt pour le continent africain et pour la communauté internationale une dimension hautement symbolique.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de rappeler ici un jalon dont le Mali est particulièrement fier. Dès les premières heures qui ont suivi l'adoption de l'Amendement de Kigali en octobre 2016, le Mali a compris que la lutte contre les hydrofluorocarbures (HFC) constituait un impératif vital non seulement pour la planète, mais aussi pour les pays en développement les plus vulnérables aux chocs climatiques.

Fidèle à sa tradition de nation engagée pour le multilatéralisme environnemental, le Mali a été l'un des tous premiers pays au monde, et le premier en Afrique, à déposer formellement son instrument de ratification de l'Amendement de Kigali dès le début de l'année 2017.

Ce choix souverain n'était pas qu'une simple signature diplomatique ; il a été le signal politique fort d'un pays du Sahel, en première ligne face aux effets du changement climatique, signifiant clairement qu'aucun État, quelque soit sa taille économique, ne peut rester inactif.

En montrant la voie dès 2017, le Mali a voulu encourager l'universalité de cet accord, démontrant qu'une transition audacieuse vers des technologies de refroidissement respectueuses du climat et de la couche d'ozone était à la portée de nos nations si la volonté politique et la solidarité internationale étaient au rendez-vous.

Mesdames et Messieurs,

Depuis cette ratification, le Mali n'a ménagé aucun effort sur le plan national. Avec l'appui de nos partenaires, nous avons œuvré à l'intégration des dispositions de l'Amendement dans nos politiques nationales, au renforcement des capacités de nos techniciens du froid, à la mise en place de systèmes rigoureux de contrôle des licences d'importation, et à la promotion de solutions énergétiques durables.

Cependant, il est de notre devoir de vérité de le souligner ici : la mise en œuvre de nos ambitions environnementales s'est heurtée à de lourdes difficultés structurelles, exacerbées par la crise sécuritaire majeure et la lutte implacable que le pays mène contre le terrorisme. Toutes choses qui rendent parfois difficile l'accès de certaines régions du territoire pour la formation des acteurs de terrain et le suivi des flux de substances réglementées.

Cette lutte contre le terrorisme impose à notre pays des réorientations budgétaires drastiques qui auraient dû être allouées au développement durable et à la transition écologique.

Cette réalité démontre à quel point la sécurité, la paix et la préservation de l'environnement sont indissociables.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a adopté la Loi n°2021-032 du 24 mai 2021, modifiée, relative aux pollutions et aux nuisances ainsi que le code douanier de 2022 modifié pour prendre davantage en compte les produits prohibés en lien avec les substances appauvrissant la couche d'ozone.

Ainsi, la MOP38 doit être l'occasion de renouveler notre pacte de solidarité à travers des axes majeurs :

1. **À l'aube du cycle de reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2027-2029.** cette reconstitution financière doit impérativement tenir compte des réalités et des difficultés croissantes auxquelles font face les pays de l'Article 5. Nos économies subissent de plein fouet les crises successives, l'inflation et la cherté des technologies alternatives. Il ne suffit pas de fixer des ambitions élevées en matière d'élimination des HFC et d'efficacité énergétique ; il faut doter le mécanisme de financement des moyens adéquats, prévisibles et additionnels indispensables pour que la transition se fasse sans laisser aucun pays au bord de la route.
2. **Intensifier le transfert de compétences et le renforcement des capacités** techniques pour éradiquer définitivement les substances nocives et contrer les flux illicites.

3. **Consolider les synergies** entre le Protocole de Montréal et l'Accord de Paris, car chaque tonne de HFC éliminée est un pas géant pour maintenir l'objectif de limitation du réchauffement global.

Monsieur le Président,

Le Mali réaffirme ici, à Kigali, son engagement indéfectible envers les idéaux du Protocole de Montréal. L'histoire que nous avons écrite ensemble en adoptant cet amendement nous oblige à persévérer car, protéger la couche d'ozone et le climat, c'est préserver la vie sur Terre pour les générations actuelles et futures.

Je vous remercie de votre aimable attention.